

Personne-ressource du Centre for Gender & Sexual Health
Equity (CGSHE)

Adresse postale : CGSHE, a/s de Hôpital St. Paul,
1081, rue Burrard, Vancouver, C.-B., V6Z 1Y6
Bureaux : 11^e étage – 1190, rue Homby/647, rue Hastings Est,
Vancouver, C.-B., Territoires traditionnels non cédés

Personne-ressource de West Coast LEAF
CP 28051, rue Pender Ouest, Vancouver, C.-B. | V6C 3T7
Territoires non cédés des peuples Salish du littoral

Impacts de la criminalisation et de la réglementation punitive du travail du sexe et de la pornographie en ligne : la nécessité de faire entendre la voix des travailleurs du sexe

*Mémoire présenté au Comité permanent de l'accès à l'information, de la
protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre
des communes*

Sujet : Étude sur la protection de la vie privée et de la réputation sur les
plateformes telle que Pornhub, mars 2021

Soumis par le projet AESHA (An Evaluation of Sex Workers' Health Access) au nom du Centre for Gender &
Sexual Health Equity (CGSHE) et la West Coast LEAF Association

Préparé par :

Jennie Pearson
Projet AESHA | Adjointe de recherche et
associée à l'engagement communautaire

Andrea Krüsi, Ph. D.
Chercheuse scientifique | Centre for
Gender & Sexual Health Equity
Professeure adjointe | Département de médecine
de l'Université de Colombie-Britannique

Shira Goldenberg, Ph. D.
Directrice de l'éducation à la recherche |
Centre for Gender & Sexual Health Equity
Professeure adjointe | Faculté des sciences de la
santé, Université Simon Fraser

Raji Mangat
Directrice générale | West Coast LEAF
Association

Sharnelle Jenkins-Thompson
Gestionnaire, Sensibilisation communautaire | West
Coast LEAF Association

Notre position

Le Centre for Gender & Sexual Health Equity (CGSHE) et West Coast LEAF partagent les préoccupations du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique au sujet des méfaits du contenu sexuel non consenti en ligne. Les travailleurs du sexe sont des experts dans la négociation du consentement et dans la navigation sécuritaire sur des contenus sexuellement explicites dans la sphère numérique. Par conséquent, il importe de les inclure en plus de tenir compte des considérations relatives à leur santé et à leur sécurité au travail dans le cadre des délibérations sur les solutions stratégiques à cet important problème.

Comme indiqué ci-dessous, un volume important de données empiriques évaluées par des pairs sur les politiques relatives au travail du sexe démontre sans équivoque que les réglementations et les politiques punitives et restrictives nuisent à la santé et à la sécurité des travailleurs du sexe et mènent le travail du sexe à la clandestinité. En effet, les modèles réglementaires fondés sur l'interdiction et la criminalisation ont démontré leur inefficacité à réduire le trafic des personnes et la violence sexuelle, et, au contraire, nuisent à la capacité des travailleurs du sexe d'accéder aux protections vitales en matière de santé et de sécurité au travail (1-2). On a établi que les environnements numériques sont essentiels pour la sécurité et l'autonomie des travailleurs du sexe (13-17). Les délibérations au sujet des politiques en matière de pornographie en ligne qui n'incluent pas ou ne tiennent pas compte des réalités des travailleurs du sexe peuvent nuire de façon marquée à la santé et à la sécurité professionnelles des travailleurs du sexe et, parallèlement, n'atteignent probablement pas les objectifs énoncés de protection des femmes et des survivants de la violence sexuelle (1-2). Grâce à la surveillance continue qu'effectue West Coast LEAF au sujet de l'impact sexospécifique de la COVID-19, nous savons que les environnements numériques sont de plus en plus importants pour les travailleurs du sexe, car nombre d'entre eux ont dû se tourner vers le travail en ligne ou continuer à travailler en ligne pour subvenir à leurs besoins en matière de finances, de santé et de sécurité, face à une débâcle financière non reconnue par le soutien déployé par les gouvernements fédéral ou provinciaux (3).

La recherche : développements scientifiques et politiques récents

Des données probantes empiriques font ressortir sans équivoque que la criminalisation, les interventions policières et la réglementation punitive sont les principaux facteurs portant atteinte aux droits de la personne et aux droits du travail des travailleurs du sexe, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail (4-6). En 2013, la Cour suprême du Canada (CSC) a statué à l'unanimité, dans l'*arrêt Canada (Procureur général) c. Bedford*, 2013 CSC 72, que la criminalisation du travail du sexe par la législation précédente était inconstitutionnelle; or de nouveaux aspects du travail du sexe ont été criminalisés en 2014 par de nouvelles lois visant à mettre fin à la demande. Des recherches qualitatives et épidémiologiques démontrent que les lois visant à mettre fin à la demande reproduisent des préjudices pour les travailleurs, notamment une violence accrue et des obstacles à l'accès à la justice et aux protections en matière de santé et de travail (7-12).

De nouvelles restrictions punitives à l'égard du travail du sexe en ligne risquent de compromettre les environnements de travail numériques qui se sont révélés plus sûrs pour les travailleurs du sexe (13-17). Le travail du sexe et le racolage en ligne constituent pour ceux-ci un environnement plus sûr que la rue et représentent un moyen de subsistance essentiel pour bon nombre de travailleurs de l'industrie du sexe. Dans un contexte où l'on criminalise déjà la plupart des aspects du travail du sexe, mais où la vente du sexe elle-même est légale aux termes des nouvelles lois visant à mettre fin à la demande, il est impératif que la santé et la sécurité professionnelles des travailleurs du sexe soient prises en compte lors des délibérations sur les espaces de travail du sexe en ligne, dont Pornhub. Pour éviter de mettre davantage en péril les lieux de travail en ligne des travailleurs du sexe, ces derniers doivent être consultés sur les décisions relatives à l'organisation des sites Web qui hébergent des contenus sexuellement explicites. En effet, les travailleurs du sexe, en qualité d'experts, peuvent fournir des perspectives importantes sur la protection de la vie privée

et le consentement. De plus, il est essentiel d'écouter de manière proactive leurs préoccupations sur les questions mêmes qui ont un impact sur leur vie et leurs moyens de subsistance et d'y répondre afin de promouvoir l'accès à la justice pour cette population, reconnue comme étant confrontée à une stigmatisation et à des défis particuliers en matière d'accès aux recours juridiques (18,19) (voir également *Canada [Procureur général] c. Downtown Eastside Sex Workers United Against Violence Society*, 2012 CSC 45 [20]).

Données probantes sur les approches punitives relatives au travail du sexe

AESHA est un projet de recherche communautaire longitudinal d'une durée de 10 ans, tenu par le CGSHE, affilié à l'Université de Colombie-Britannique et à l'Université Simon Fraser. Il inclut plus de 900 travailleurs du sexe dans divers environnements de travail. Les recherches d'AESHA s'ajoutent à un ensemble croissant de données probantes qui soulignent comment les approches actuelles qui criminalisent le travail du sexe ainsi que la réglementation punitive et la censure à l'égard du matériel sexuellement explicite nuisent aux travailleurs du sexe en augmentant le risque de violence, en mettant en danger leur santé et leur sécurité au travail et en réduisant leur sécurité du revenu.

- ***Les préjudices liés à la criminalisation du travail du sexe.*** Les recherches d'AESHA ont souligné le rôle central de la criminalisation, des interventions policières et de la surveillance dans le façonnement des droits en matière de santé et de sécurité ainsi que des droits de la personne des travailleurs du sexe (7-10-9). La criminalisation et les interventions policières ont un impact disproportionné sur les populations marginalisées de travailleurs du sexe, notamment les travailleurs racialisés, autochtones, immigrants ou migrants, transgenres, ainsi que les travailleurs du sexe qui consomment de la drogue (9-12), et sont souvent déterminées par les caractéristiques sociospatiales des lieux où se pratique le travail du sexe (21-23). Les lois canadiennes visant à mettre fin à la demande perpétuent les préjudices existants à l'endroit des travailleurs du sexe, notamment le risque élevé de violence, les obstacles à l'accès à la justice ainsi que la stigmatisation et la peur persistantes qui empêchent d'accéder à un logement sûr et sécuritaire, aux soins de santé et aux protections sociales (24-28). Ces préjudices ont un impact disproportionné sur les travailleurs du sexe racialisés, immigrants ou migrants, qui sont considérés comme des victimes d'exploitation, mais qui sont en même temps jugés indignes des protections professionnelles (24-30).
- ***L'accès en ligne est nécessaire pour la sûreté, la capacité d'agir et la sécurité des travailleurs du sexe.*** Les outils numériques utilisés pour la sollicitation, la distribution de contenu, la communication avec les clients et le signalement des violences favorisent la sécurité des travailleurs du sexe, en permettant un meilleur filtrage des clients, un contrôle accru et l'autonomie des travailleurs (13-15). Les politiques de censure en ligne, les lois punitives et la surveillance accrue compromettent l'accès des travailleurs du sexe à ces stratégies de santé et de sécurité au travail. Plutôt qu'une réglementation punitive supplémentaire, la recherche d'AESHA démontre la nécessité de supprimer les obstacles à l'accès aux espaces en ligne du travail du sexe et à l'accès aux technologies numériques.
- ***La décriminalisation, et non une réglementation punitive renforcée, est nécessaire pour éradiquer l'exploitation.***
Comme l'a souligné le ministre de la Justice du Canada dans une déclaration récente, le *Code criminel* comprend déjà, de façon exhaustive, des articles interdisant spécifiquement la publication ou la vente de matériel sexuellement explicite concernant des enfants (article 163.1 pornographie juvénile), ainsi que le voyeurisme et la distribution non consensuelle d'images intimes (articles 162, 162.1, 163) (29). Les recommandations en faveur d'une réglementation élargie et plus répressive, susceptible de mettre dans le même panier pédopornographie et matériel non consensuel d'une part, et travail sexuel d'autre part, contribuent à leur tour à miner les espaces de travail sexuel en ligne. Une réglementation et une censure plus sévères des espaces en ligne où opèrent les travailleurs du

sexe ne feront qu'entraver leur capacité à travailler dans des conditions sécuritaires et risquent davantage de favoriser l'exploitation en poussant le travail du sexe encore plus loin dans la clandestinité. Les données probantes montrent que la décriminalisation et les stratégies de réduction des risques menées par les travailleurs du sexe eux-mêmes, plutôt que les approches réglementaires ou punitives, constituent les moyens les plus efficaces pour lutter contre la traite des personnes, l'exploitation et la violence dans le contexte du travail du sexe (30-32).

Incidences sur les politiques

Bien qu'on les présente souvent comme servant à protéger les femmes, les conclusions d'AESHA montrent que le vaste débat actuel visant à réglementer davantage la pornographie en ligne alimente la stigmatisation des travailleurs du sexe et viole leurs droits de la personne en exacerbant les risques pour ces derniers et les communautés déjà vulnérables à la violence et à l'exploitation. Dans d'autres territoires de compétences, comme aux États-Unis, la criminalisation et la réglementation supplémentaires du commerce du sexe en ligne se sont révélées inefficaces pour décourager la traite des personnes ou la violence sexuelle, mais ont porté préjudice aux travailleurs du sexe et ont poussé l'industrie plus loin dans la clandestinité et à l'extérieur des paramètres des espaces en ligne sécuritaires (16, 17, 33). Conformément aux recommandations formulées par des organismes internationaux chargés d'établir des politiques, tels que l'Organisation mondiale de la santé, l'ONUSIDA et Amnistie internationale (34-36), les données probantes empiriques examinées par des pairs décrites ci-dessus démontrent les effets négatifs de la criminalisation et de la réglementation punitive sur la santé et la sécurité au travail des travailleurs du sexe.

Nous demandons instamment au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de tenir compte des données probantes empiriques susmentionnées dans ses délibérations et de lancer un appel fondé sur des faits afin :

- **de sérieusement consulter les travailleurs du sexe dans toute délibération sur les contenus sexuellement explicites en ligne;**
- **de s'abstenir de mettre en œuvre de nouvelles restrictions punitives pour réglementer les environnements de travail sexuel en ligne.**

À propos du projet AESHA au CGSHE

Le projet *An Evaluation of Sex Workers' Health Access* (AESHA) du Centre for Gender & Sexual Health Equity (CGSHE) est un projet de recherche communautaire longitudinal d'une durée de 10 ans qui comprend une cohorte quantitative et un volet qualitatif et ethnographique. Le CGSHE est un centre de recherche affilié à l'Université de la Colombie-Britannique et à l'Université Simon Fraser, situé au Providence Health Care. Dans le cadre du volet quantitatif, AESHA gère une cohorte prospective communautaire de plus de 900 travailleurs du sexe issus de divers environnements de travail. Le volet qualitatif cible la documentation des expériences vécues par les travailleurs du sexe, quel que soit leur sexe, et par les tiers qui fournissent des services à ces travailleurs (par exemple, les réceptionnistes, les gérants des lieux où le travail du sexe se pratique, les propriétaires et le personnel de sécurité). Au cours des cinq dernières années, le projet AESHA s'est concentré sur l'évaluation de l'impact de l'évolution des approches législatives en matière de réglementation du travail du sexe, y compris des lois canadiennes visant à mettre fin à la demande (la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*), sur les droits en matière de santé et de sécurité ainsi que les droits de la personne des travailleurs du sexe.

Ces recherches ont été partagées dans 38 articles évalués par des pairs et dans un récent rapport sur les

méfais de la législation visant à mettre fin à la demande, que notre équipe a soumis au ministère fédéral de la Justice ainsi qu'à tous les députés et sénateurs. Notre équipe a également mis à profit les conclusions d'AESHA dans le cadre d'une soumission au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, appelant à ne plus faire l'amalgame entre travail sexuel et trafic sexuel. AESHA s'appuie sur des partenariats avec SWUAV, SWAN, PACE, WISH, HIM/HUSTLE, Pivot, le Réseau juridique canadien VIH/sida et le BCCDC. Le Centre for Gender & Sexual Health Equity (CGSHE) a pour mandat stratégique de faire progresser l'équité en matière de santé sexuelle et de genre parmi les populations marginalisées de la Colombie-Britannique, du Canada et du monde entier grâce à trois piliers : la recherche, les politiques et la pratique. Ces piliers comprennent la recherche communautaire, clinique et sur la santé des populations, ainsi que l'évaluation des politiques, la science de la mise en œuvre et l'éducation.

À propos de West Coast LEAF

West Coast LEAF se consacre à l'utilisation de la loi comme stratégie pour œuvrer en faveur d'une société juste et équitable pour toutes les femmes et les personnes victimes de discrimination fondée sur le sexe. Depuis sa fondation en 1985, l'organisme a contribué à la réalisation de certaines des plus importantes victoires féministes au Canada en matière de droits reproductifs, de normes en milieu de travail, d'équité en droit de la famille, de protections juridiques contre le harcèlement sexuel, et plus encore. En collaboration avec la communauté, West Coast LEAF utilise des stratégies en matière de litige, de réforme du droit et d'éducation juridique publique pour créer un changement social. Bien qu'il se concentre sur les problèmes de la Colombie-Britannique, il agit également sur des questions de portée nationale qui sont importantes pour l'égalité et les droits de la personne des habitants de la Colombie-Britannique. Leur objectif consiste à transformer la société en assurant l'accès aux soins de santé, l'accès à la justice, la sécurité économique, l'absence de violence sexiste, la justice pour les personnes criminalisées et le droit d'être parent.

Remerciements

Le CGSHE remercie tous ceux qui ont consacré leur temps et leur expertise au projet AESHA, en particulier les participants à la recherche, les membres du conseil consultatif communautaire d'AESHA et les agences partenaires, ainsi que l'équipe d'AESHA, notamment : Kate Lumsdon, Alka Murphy, Jennifer McDermid, Jennifer Morris, Shannon Bundock, Sylvia Machat, Tina Beaulieu, Christie Ngozi Gabriel, Natasha Feuchuk, Lois Luo, Minshu Mo, Sherry Wu, Zoe Hassall, Emma Kuntz, Bronwyn McBride et Sarah Moreheart. Nous remercions également Melissa Braschel, Peter Vann, Megan Bobetsis et Arveen Kaur pour leurs recherches et leur soutien administratif.

West Coast LEAF tient à remercier ses partenaires communautaires qui ont soutenu le BC Gender Equality Report Card et ont contribué à son apprentissage continu au sujet des besoins des travailleurs du sexe avant et pendant cette pandémie. Merci à la PACE Society, à la Coalition Against Trans Antagonism, au UNYA Native Youth Learning Centre et au 2-Spirit Collective.

Références

1. Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel (2019). L'impact des lois et des initiatives de lutte contre la traite humaine sur les travailleursEs du sexe. https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/fr_pb_impact_of_anti-trafficking_laws_nswp_-_2019.pdf
2. Programme des Nations Unies pour le développement, 2012, « HIV and the Law: Risques, droit et santé », p. 44–46. Disponible en français à partir de <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hiv-aids/hiv-and-the-law--risks--rights---health.html>
3. West Coast LEAF (2020). COVID-19 BC Gender Equality Report Card. <http://www.westcoastleaf.org/wp-content/uploads/2020/12/West-Coast-LEAF-COVID-report-card-Dec-7-web-final.pdf>
4. Platt, L., P. Grenfell, R. Meiksin, J. Elmes, S. G. Sherman, T. Sanders, ... et A. L. Crago (2018). Associations between sex work laws and sex workers' health: A systematic review and meta-analysis of quantitative and qualitative studies. *PLoS medicine*, 15(12), e1002680.
5. Crago, A. L., C. Bruckert, M. Braschel et K. Shannon (2021). Sex Workers' Access to Police Assistance in Safety Emergencies and Means of Escape from Situations of Violence and Confinement under an "End Demand" Criminalization Model: A Five City Study in Canada. *Social Sciences*, 10(1), 13.
6. Parlement du Canada. 2014. C-36 (41-2) – Sanction royale – Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation. Ottawa : Parlement du Canada. <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/41-2/projet-loi/C-36/sanction-royal/page-33#3>
7. Krüsi, A., J. Chettiar, A. Ridgway, J. Abbott, S.A. Strathdee, K. Shannon. Negotiating safety and sexual risk reduction with clients in unsanctioned safer indoor sex work environments: a qualitative study. *Am J Public Health*. 2012;102(6):1154- 9
8. Krüsi, A., T. Kerr, C. Taylor, T. Rhodes, K. Shannon. "They won't change it back in their heads that we're trash": the intersection of sex work-related stigma and evolving policing strategies." *Sociology of health & illness*. 2016.
9. Krüsi, A., K. Pacey, L. Bird, C. Taylor, J. Chettiar, S. Allan, et coll. Criminalisation of clients: reproducing vulnerabilities for violence and poor health among street-based sex workers in Canada: a qualitative study. *BMJ Open*. 2014;4(6):e005191.
10. Lyons, T., A. Krüsi, L. Pierre, T. Kerr, W. Small, K. Shannon. Negotiating Violence in the Context of Transphobia and Criminalization. The Experiences of Trans Sex Workers in Vancouver, Canada. *Qualitative health research*. 2015:1049732315613311.
11. Shannon, K., S. A. Strathdee, J. Shoveller, M. Rusch, T. Kerr, M. W. Tyndall. Structural and environmental barriers to condom use negotiation with clients among female sex workers: implications for HIV-prevention strategies and policy. *Am J Public Health*. 2009;99(4):659-65.
12. Projet AESHA. Harms of End-Demand Criminalization: Impact of Canada's PCEPA Laws on Sex Workers' Safety, Health & Human Rights (2019). http://www.cgshe.ca/app/uploads/2019/12/Harms_2019.12.16.v1.pdf
13. Machat, S. et coll. Internet solicitation linked to enhanced occupational safety outcomes for sex workers in Metro Vancouver: 2010-2018. *In review*.
14. Argento, E., M. Taylor, J. Jollimore, et coll. The Loss of Boystown and Transition to Online Sex Work: Strategies and Barriers to Increase Safety Among Men Sex Workers and Clients of Men. *American Journal of Men's Health*. Novembre 2018 : 1994-2005.
15. Scoular, J., J. Pitcher, T. Sanders, R. Campbell et S. Cunningham (2019), Beyond the Gaze and Well Beyond Wolfenden : The Practices and Rationalities of Regulating and Policing Sex Work in the Digital Age. *Journal of Law and Society*, 46: 211-23
16. D Blunt et A Wolf, "Erased : The impact of FOSTA-SESTA and the removal of Backpage on sex workers", *Anti-Trafficking Review*, numéro 14, 2020, p. 117-121, <https://doi.org/10.14197/atr.201220148>
17. Blunt, D., A. Wolf, E. Coombes, S. Mullin. *Posting into the void: Studying the impact of shadow banning on sex workers and activists* (2020).
18. Krüsi, A., T. Kerr, C. Taylor, T. Rhodes, K. Shannon. "They won't change it back in their heads that we're trash": the intersection of sex work-related stigma and evolving policing strategies. *Sociology of health & illness*. Septembre 2016;38(7):1137-50.
19. McBride, B., K. Shannon, B. Bingham, M. Braschel, S. Strathdee, S. M. Goldenberg. Underreporting of Violence to Police among Women Sex Workers in Canada: Amplified Inequities for Im/migrant and In-Call Workers Prior to and Following End-Demand Legislation. *Health Hum Rights*. Décembre 2020;22(2):257-270. PMID: 33390711; PMCID: PMC7762889.

20. *Canada (Procureur général du Canada) c Downtown Eastside Sex Workers United Against Violence Society*, 2012 CSC 45, disponible à l'adresse : <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/10006/1/document.do>.
21. Anderson S, Xi Jia, V. Liu, J. Chattier, A. Krüsi, S. Allan, L. Maher, K. Shannon. Violence Prevention and Municipal Licensing of Indoor Sex Work Venues in the Greater Vancouver Area: Narratives of Migrant Sex Workers, Managers and Business Owners. *Culture Health & Sexuality*. 2015.
22. Goldenberg, S. M. Trafficking, migration, and health: complexities and future directions. *The Lancet Global Health*. 2015;3(3):e118-e9.
23. Anderson, S., K. Shannon, J. Li, Y. Lee, J. Chettiar, S. Goldenberg, et coll. Condoms and sexual health education as evidence: impact of criminalization of in-call venues and managers on migrant sex workers access to HIV/STI prevention in a Canadian setting. *BMC International Health and Human Rights*. 2016;16(1):30.
24. Argento, E. G.S., M. Braschel, S. Machat, S. Strathdee, K. Shannon. The impact of end-demand legislation on sex workers' access to health and sex worker support services: A community-based prospective cohort study in Canada. *PLoS One*. 6 avril 2020;15(4)
25. Machat S. S.K., M. Braschel, S. Moreheart, S. Goldenberg. Sex Workers' experiences and occupational conditions post-implementation of end-demand criminalization in Metro Vancouver, Canada. *Canadian Journal of Public Health*. 110(5):575-583.
26. McBride, B., S. M. Goldenberg, A. Murphy, S. Wu, M. Braschel, A. Krüsi, K. Shannon. Third Parties (Venue Owners, Managers, Security, etc.) and Access to Occupational Health and Safety Among Sex Workers in a Canadian Setting: 2010-2016. *American Journal of Public Health*. Mai 2019; 109(5) : 792-798.
27. McBride, B., K. Shannon, P. Duff, M. Mo, M. Braschel, S. M. Goldenberg. (2019). Harms of Workplace Inspections for Im/Migrant Sex Workers in In-Call Establishments: Enhanced Barriers to Health Access in a Canadian Setting. *Journal of Immigrant and Minority Health*. 21(6):1290-1299.
28. McBride, B., K. Shannon, A. Murphy, S. Wu, M. Erickson, S. M. Goldenberg, A. Krüsi. Harms of third party criminalisation under end-demand legislation: undermining sex workers' safety and rights *Culture, Health & Sexuality*. Août 2020; 22(9).
29. Conseil du Trésor du Canada. « Notes pour la période des questions – Contenu illégal en ligne et les obligations du Canada en matière de commerce international – JUS-2020-QP-00005. » Consulté le 9 mars 2021. <https://recherche.ouvert.canada.ca/fr/qp/id/jus,JUS-2020-QP-00005>.
30. Goldenberg, Shira M. "Trafficking, Migration, and Health: Complexities and Future Directions." *The Lancet Global Health* 3, no. 3 (1^{er} mars 2015): e118-19. [https://doi.org/10.1016/S2214-109X\(15\)70082-3](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(15)70082-3)
31. Steen, Richard, Jana Smarajit, Reza-Paul Sushena et Marlise Richter. "Trafficking, Sex Work, and HIV: Efforts to Resolve Conflicts." *The Lancet* 385, no 9963 (10 janvier 2015) : 94–96. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(14\)60966-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(14)60966-1).
32. Rekart, Michael L. "Sex-Work Harm Reduction." *The Lancet* 366, no 9503 (17 décembre 2005) : 2123-34. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(05\)67732-X](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(05)67732-X).
33. Morgan, E. "On Fosta and the Failures of Punitive Speech Restrictions." *Northwestern University Law Review* 115, no. 2 (septembre 2020): 503–47.
34. Organisation mondiale de la santé (OMS). Lignes directrices unifiées sur la prévention, le diagnostic, le traitement et les soins du VIH pour les populations clés, Genève, Organisation mondiale de la santé, 2014
35. ONUSIDA (2014) *The Gap Report : Sex Workers*. www.unaids.org/en/resources/documents/2014/Sexworkers
36. Amnesty International. Les droits des travailleurs et travailleuses du sexe sont des droits humains. 2015. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/08/sex-workers-rights-are-human-rights/>